



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MANCHE

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES

**Programme départemental de prévention, de soins
et de lutte contre les conduites addictives**



A- INTRODUCTION

B- DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES

C- OBJECTIFS

1 - RÉDUIRE LA DEMANDE PAR LA PRÉVENTION ET LE RAPPEL À LA LOI

- 1.1 - Renforcer le rôle éducatif des adultes et notamment des parents
- 1.2 - Réaliser des actions d'éducation à la santé et de rappel à la loi auprès des jeunes dans tous les établissements d'enseignement et dans les lieux de loisirs
- 1.3 - Développer des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants.

2 - VEILLER À LA QUALITÉ ET À LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE SOINS

- 2.1 - Mettre en place l'obligation de soins pour les auteurs d'infractions ayant agit dans un contexte de dépendance avérée à l'alcool
- 2.2 - Mettre en œuvre le suivi des injonctions thérapeutiques par des médecins relais
- 2.3 Assurer une couverture territoriale de qualité des dispositifs spécialisés de prise en charge des toxicomanes.

3- RÉDUIRE LE TRAFIC LOCAL EN DÉVELOPPANT LA COORDINATION ENTRE LES SERVICES DE POLICE, DE GENDARMERIE ET DES DOUANES

- 3.1 - Faciliter les interventions des forces de l'ordre dans le cadre d'actions de lutte contre le trafic local.
- 3.2 - Assurer le respect de la réglementation concernant la distribution d'alcool chez les jeunes.

4 - EVALUATION PERMANENTE

- 4.1- Observatoire territorial
- 4.2 Appel d'offre 2008

D- INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES

E- ADRESSES UTILES

INTRODUCTION

Les addictions restent en France un problème majeur de société qui touche l'ensemble de la population.

Cependant la consommation excessive d'alcool et de cannabis par les jeunes et l'augmentation de l'offre de drogues illicites constituent les risques prioritaires à prendre en compte, dans les actions en matière de lutte contre la drogue.

En effet cette population est constamment ciblée dans les divers plans et programmes de santé publique relatifs aux addictions : Plan santé jeunes 2008, plan gouvernemental de la MILDT¹ 2004-2008, plan 2007/2011 pour la prise en charge et la prévention des addictions du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative,² programme spécifique «Prévenir la consommation de drogue et informer le public 2007-2013 du parlement européen.

Par la circulaire du 4 janvier dernier la MILDT a rappelé ses instructions en matière de lutte contre les drogues. Ces orientations préfigurent celles qui devraient être inscrites dans le prochain plan gouvernemental.

Dans l'attente de ce nouveau plan, la MILDT a demandé aux Préfets de mettre en œuvre ses orientations de lutte contre la drogue et la toxicomanie en respectant les trois volets que sont la prévention, la répression et les soins afin de renforcer l'efficacité de l'action publique.

Le présent programme départemental d'actions 2008 reprend les objectifs de la MILDT et propose des actions à développer prioritairement. Des crédits ont été délégués pour la mise en œuvre de ce programme.

Ce programme a été examiné en comité de pilotage le 28 février 2008. Il a par ailleurs été présenté au Conseil Départemental de Prévention et de la Délinquance le 06 avril 2008.

Par ailleurs, le plan de prise en charge et de prévention des addictions 2007/2011 adopté en novembre 2006 complète le plan gouvernemental porté par la MILDT. Il prévoit la mise à disposition d'un budget important par an pour renforcer et coordonner les dispositifs existants et développer les ressources à tous les stades et à toutes les étapes de la prise en charge (prévention, dépistage, soins et accompagnement médico-social).

¹ Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies

² http://www.drogues.gouv.fr/IMG/pdf/plan_addictions_2007_2011.pdf

A- Les consommations: le risque de consommation nocive et de dépendance

Le tabac

Parmi les 18-75 ans, plus d'un tiers des individus se déclarent actuellement fumeurs de produits du tabac, pour l'essentiel quotidiens. Les proportions de fumeurs sont équivalentes chez les filles et les garçons de 17-19 ans. Ces toutes dernières années, la diminution du tabagisme a été particulièrement forte chez les femmes et les adolescents.

L'alcool

Sur l'ensemble des 18-75 ans, 10% des individus peuvent être considérés comme ayant, ou ayant connu par le passé, un usage problématique d'alcool. La proportion de buveurs quotidiens apparaît en baisse depuis le milieu des années 1990. Cela est dû en particulier à la diminution de la consommation quotidienne de vin. Néanmoins, les ivresses alcooliques déclarées et la proportion de buveurs à risque sont restées stables depuis 2000. C'est la population masculine qui paie le tribut le plus lourd. Chez les jeunes, les alcoolisations massives concentrées en fin de semaine dans un contexte festif tendent à se développer.

Le cannabis

En 2005, parmi les 18-75 ans près de trois adultes sur dix (27%) déclarent avoir déjà expérimenté le cannabis. 14% des 18-25 ans a fumé du cannabis au cours du dernier mois, 9% en sont usagers réguliers et 4% usagers quotidiens. En tout, 550 000 personnes fument quotidiennement du cannabis. Le cannabis est aujourd'hui devenu le premier motif de visite dans un CSST, supplantant les opiacés. Chez les 17-19 ans, la tendance à la hausse de la consommation a été freinée en 2003.

Les autres drogues

Entre 2000 et 2005, il a été noté une hausse significative de l'usage de stimulants et d'ecstasy tandis que celui de l'héroïne, du LSD et des amphétamines semble en baisse.

B. Les conséquences sanitaires et sociales du mésusage de substances psycho actives. (Usage nocif et dépendance)

En France, environ 5 millions de personnes sont en difficulté avec l'alcool. Il existe environ 150 000 héroïnomanes actifs ou substitués en France, plus de 200 000 consommateurs de cannabis à problème et un nombre croissant de cocaïnomanes. Dans notre pays, le coût social du tabac est d'environ 3% du PIB, pour l'alcool 2,4%, 0,18% pour les stupéfiants.

- Le tabac produit hautement addictif, entraîne pour sa part environ 66 000 décès par an par cancers, maladies respiratoires et pathologies cardio-vasculaires.
- A la consommation d'alcool, 45 000 décès sont attribués par an. C'est la première cause de décès chez les jeunes et la cause de plus de 30% des décès par accidents de la route.
- L'alcool et le tabac réunis, sont à l'origine de plus de 100 000 morts évitables par an en France.
- L'usage de drogues illicites présentent des risques sanitaires immédiats graves tant en termes infectieux: hépatites (prévalence 59,8% d'après l'InVS⁴), HIV (prévalence 10,8%

³ Annexe 1 de la CIRCULAIRE N0DGS/6B/DHOS102/2007/203 du 16 mai 2007 relative à l'organisation du dispositif de prise en charge et de soins en addictologie

d'après l'InVS), psychiatriques, neurologiques, de surdosage (une centaine de décès par overdoses chaque année...) que sociaux.

C. Addictions et cancers

Tabac et cancer : Le tabac est de loin la première cause de cancer avec un total de plus de 33 000 décès par an.

Alcool et cancer : L'alcool est la 3ème cause de mortalité en France dont une part importante par cancers : l'alcoolisation chronique induit en effet directement plus de 10 000 morts par cancers et par an.

Cannabis et cancer

Le recul manque pour le cannabis et la part éventuelle de la responsabilité du $\Delta 9$ -THC⁵ dans la survenue d'une pathologie cancéreuse reste à préciser. Il existe déjà des données qui sont en faveur d'un effet cancérogène du cannabis fumé, y compris des données épidémiologiques. Rien ne permet, en revanche, de dire que les effets du tabac et du cannabis sont multiplicatifs.

⁴ Institut de veille sanitaire

⁵ le delta-9-tétrahydrocannabinol : produit psycho actif contenu dans le cannabis

- 1 -
**RÉDUIRE LA DEMANDE
PAR LA PRÉVENTION ET LE RAPPEL À LA LOI**

OBJECTIF NATIONAL

1.1 - Renforcer le rôle éducatif des adultes et notamment des parents

OBJECTIF DEPARTEMENTAL

- ▶ **Développer les actions d'information sur tous les territoires du département,**
- ▶ **Développer les groupes de parole pour parents d'enfants consommateurs de drogues**

Le rôle éducatif des parents dans la prévention des conduites à risque est maintenu. Ils devront être confortés dans leur rôle d'acteurs de la prévention de première file.

Cependant confrontés à leurs méconnaissances des produits, des usages, à la consommation de produits psycho actifs de leurs enfants et parfois à la difficulté de communication avec eux, ils peuvent se sentir dépourvus.

Les actions d'information et d'accompagnement proposées devront les aider à légitimer leur discours et leur positionnement éducatif au service du respect de l'interdit.

Comme le souligne l'OEDT⁶, ce principe de l'éducation des parents fait désormais partie intégrante de nombreux programmes de prévention départementaux, nationaux et européens " contribuer à améliorer l'information relative à la consommation de drogue et sensibiliser le public aux problèmes sanitaires et sociaux causés par la consommation de drogue et encourager un dialogue ouvert pour améliorer la compréhension de ce phénomène notamment avec les populations cibles telles que le personnel enseignant et les éducateurs, les parents...."⁷

De telles actions d'information et de soutien à l'action éducative des parents ont déjà été menées sur certains secteurs du département. Elles doivent être poursuivies.

Pilotage : tout partenaire compétent

OBJECTIF NATIONAL

1.2 - Réaliser des actions d'éducation à la santé et de rappel à la loi auprès des jeunes dans tous les établissements d'enseignement et dans les lieux de loisirs

OBJECTIF DEPARTEMENTAL

6 (Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies - rapport annuel 2007 sur l'état du phénomène de la drogue en Europe)

7 (DÉCISION No 1150/2007/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 septembre 2007 établissant, pour la période 2007-2013, dans le cadre du programme général «Droits fondamentaux et justice» - programme spécifique "Prévenir la consommation de drogue et informer le public)

► Mise en œuvre du Projet « l'alcool et les jeunes » de l'Inspection académique

L'Inspection académique de la Manche a étudié la mise en place d'une action départementale lors des réunions du comité départemental d'éducation à la santé (CESC) et à la citoyenneté présidées par Madame l'inspectrice d'académie en janvier et février 2008.

Cette démarche s'adresse à tous les établissements scolaires volontaires, inscrits et se déroulera sous la responsabilité de chaque chef d'établissement dans le cadre des CESC. Destinée aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} en collège et aux élèves des classes de 2^{nde}, elle sera proposée à la rentrée scolaire 2008.

Cette action répond aux directives du ministère de l'éducation nationale et du projet académique 2006-2010 : Prévention des conduites addictives en milieu scolaire, circulaire sur les CESC, programme quinquennal de prévention (BO N° 46 du 11 décembre 2003), programme de rentrée scolaire 2007.

Pilotage : Inspection académique

► Sensibilisation et rappel de la loi par les formateurs anti-drogue de la police et de la gendarmerie

La Police nationale et la Gendarmerie nationale disposent dans leurs services des fonctionnaires ou des sous-officiers formés à la prévention des drogues. Leur formation d'une durée de 2 ou 3 semaines est basée sur les problèmes liés à la consommation de drogues, elle leur apporte les éléments nécessaires pour appréhender au mieux leur rôle de formateur et d'acteur de la prévention dans ce domaine.

Ces fonctionnaires ou militaires ne sont pas exclusivement employés dans cette mission. Ils accomplissent aussi quotidiennement les missions traditionnellement dévolues aux gendarmes et aux policiers.

Le groupement de gendarmerie de la Manche dispose de quatre Formateurs Relai-Anti-Drogue (FRAD) : un par compagnie (Avranches, Cherbourg, Coutances, Saint-Lô).

La police nationale de trois Policiers Formateurs Anti-Drogue (PFAD) qui interviennent sur les circonscriptions de Saint-Lô, Cherbourg et Coutances mais exercent aussi leur mission sur l'ensemble du département à la demande des établissements scolaires et associations diverses.

Ils interviennent principalement auprès de l'Education Nationale : intervention auprès des collégiens et lycéens, et des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, des professionnels et des parents.

Ils peuvent également répondre à toutes autres demandes formulées telle que la participation à des forums de prévention.

Les interventions des FRAD et des PFAD s'articulent autour de trois axes principaux :

- Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur
- La présentation des effets : effets recherchés, effets ressentis, effets néfastes...
- Le message préventif en lui-même et les différents types de risques encourus (risques sanitaires, sociaux, scolaires, familiaux...)

Pilotage : Police et gendarmerie en partenariat avec l'Education nationale, les structures et organismes de formation, les associations de prévention, ...

► **Création d'une unité spécifique de gendarmerie à vocation préventive**

Le groupement de gendarmerie départementale de la Manche ne dispose pas de brigade de prévention de la délinquance juvénile. Cependant il souhaite s'engager davantage dans des actions préventives vers un public à sensibiliser afin que chaque collège et lycée puissent bénéficier au moins d'une information dans l'année. L'équipe des FRAD pourrait être renforcée en s'appuyant sur une unité spécifique à vocation préventive formée d'anciens sous officiers d'active ayant exercé en qualité de formateur relais anti-drogue. Leur intervention s'orientera vers les élèves, les parents et les personnels des établissements scolaires.

Pilotage : Gendarmerie Nationale

► **Redynamisation des partenariats par la Police Nationale sur son ressort**

La Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Manche souhaite augmenter le nombre de ses PFAD et assure, en vertu du partenariat engagé localement sur les problématiques de sécurité et de citoyenneté, les interventions sur les thèmes liés aux addictions dans les établissements scolaires de sa zone de compétence (Circonscriptions de Saint-Lô, Cherbourg, Granville et Coutances)

Pilotage : Police Nationale

► **Développer des actions de prévention dans les milieux sportifs**

► **Renouveler l'intervention de l'unité de consultation et de prévention du dopage de Caen auprès des élèves des sections sportives de la Manche**

La lutte contre le dopage constitue un des objectifs de la MILDT et du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. En effet, le sport facteur de santé peut dans certains cas devenir un facteur de risque sanitaire notamment quand la recherche de la performance s'installe. Sans généraliser le discours, le dopage concerne une grande variété de disciplines sportives.

La mise en œuvre d'actions d'information et de prévention avec le soutien de l'Antenne Médicales de Prévention du Dopage (AMPD) et d'outils validés par la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT) auprès des jeunes pratiquant le sport loisir ou le sport compétition doivent leur permettre d'être autonomes dans leurs choix de comportement de consommation et capables à demander du soutien.

Pilotage : DRJCS, DDCS, CDOS, AMPD

► **Poursuivre le travail de prévention primaire dans le milieu scolaire**

En dehors de ces actions spécifiques les actions de prévention primaire dans tous les établissements d'enseignements (éducation nationale, enseignement privé, maisons familiales et rurales, centres de formation) et dans les structures d'accueil (centres de réinsertion

professionnelle, centres d'accueil d'enfants handicapés) doivent être maintenues et développées.

Pilotage : tout partenaire compétent

OBJECTIF NATIONAL

1.3 Développer des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants selon le cahier des charges établi par la MILDT

OBJECTIF DEPARTEMENTAL

- **Mise en œuvre de stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants en lien avec les trois tribunaux de grande instance et la direction départementale de protection judiciaire de la jeunesse**
-

La loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance prévoit la mise en place de stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants. Sont concernés par cette nouvelle disposition les majeurs et les mineurs.

L'objectif de ces stages est de faire prendre conscience aux condamnés les conséquences dommageables pour la santé humaine et pour la société de l'usage de tels produits.

Un décret du 26 septembre 2007 précise les conditions d'exécution de ces stages à organiser sous le contrôle du Procureur de la République ou de la Directrice Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour les mineurs.

L'ACJM en partenariat avec le Centre de Soins Spécialisés aux Toxicomanes (CSST) a présenté un projet de 6 stages en 2007 financé sur les crédits MILDT. Le premier stage a débuté les 27 et 28 mars 2008.

Ce projet ne concerne que le secteur du tribunal de grande instance de Coutances et vise des personnes majeures.

Pilotage : Tout partenaire compétent

OBJECTIF NATIONAL

2.1 Mettre en place l'obligation de soins pour les auteurs d'infractions ayant agit dans un contexte de dépendance avérée à l'alcool

OBJECTIF DEPARTEMENTAL

- ▶ **Elaboration d'une convention de partenariat entre le parquet et les centres hospitaliers spécialisés**

L'injonction thérapeutique regroupe désormais toutes les obligations de soins existantes. Elle peut être prononcée par le procureur de la République, le juge d'instruction, le juge des enfants ou la juridiction de jugement.

Elle concerne toute personne mise en examen ou condamnée, à titre de mesure pré-sententielle, de peine complémentaire ou de modalité d'exécution d'une peine. De plus la loi⁸, élargit ce dispositif à certaines pratiques addictives.

Pilotage : ARS, Justice et établissements de santé spécialisés

OBJECTIF NATIONAL

2.2 Mettre en œuvre le suivi des injonctions thérapeutiques par des médecins relais

OBJECTIF DEPARTEMENTAL

- ▶ **Elaboration d'un protocole de la mise en œuvre de ce suivi**

Dans ce cadre, le médecin relais habilité a pour missions de réaliser un examen médical sur la personne ayant fait l'usage illicite de stupéfiant, d'évaluer l'état de dépendance de l'intéressé, la nécessité d'une prise en charge médicale ou non, de définir les modalités de soins, d'assurer le suivi de sa mise en œuvre et d'informer l'autorité judiciaire de l'évolution de la situation médicale de l'intéressé.

Les injonctions thérapeutiques peuvent être pour certains usagers un premier contact avec les services de santé.

La mise en œuvre de cette mesure nécessite une coopération entre les autorités judiciaires et sanitaires.

Pilotage : ARS, Justice et établissements de santé spécialisés

⁸ Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

OBJECTIF NATIONAL

2.3 Assurer une couverture territoriale de qualité des dispositifs spécialisés de prise en charge des toxicomanes.

OBJECTIF DEPARTEMENTAL

► Développer de nouvelles prestations de prise en charge

La qualité du système de soins est basée sur sa capacité à proposer à chaque personne concernée par une addiction une réponse adaptée de prises en charge et de proximité.

Cependant la prise en charge d'une dépendance est longue et nécessite des compétences médicales, psychologiques, éducatives, et sociales.

Cette réponse diversifiée est apportée par les structures médico-sociales ou sanitaires et par une offre de soins soit ambulatoire soit hospitalière dont la personne suivie pourra bénéficier en fonction de son parcours.⁹

L'organisation de ce dispositif de prise en charge et de soins des addictions sera définie dans les schémas régionaux d'addictologie médico-sociaux et sanitaires.

La Fondation bon Sauveur de Saint-Lô a développé des groupes de parole pour jeunes consommateurs. Adressés par la Justice, l'Education Nationale ou des centres de formation, ces adolescents et jeunes majeurs peuvent, dans le cadre d'un échange entre eux, prendre conscience de leurs consommations, du pourquoi ils consomment et d'envisager une modification de leur comportement.

Cette action s'inscrit bien dans les objectifs du plan de prévention et de prise en charge des addictions 2007/2011 : repérage précoce et interventions brèves destinées à modifier les comportements.

Pilotage : ARS et établissements de santé et médico-sociaux

► Evaluer l'opportunité d'un CARRUD dans le département

Les missions des Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la réduction des Risques chez les Usagers de Drogues (CARRUD) sont de prévenir et de réduire les risques de maladies transmissibles par voies injectables, d'améliorer la situation sanitaire et sociale de ces consommateurs.

Pilotage : ARS, établissements de santé et médico-sociaux, association.

► Nouvelle organisation des CSST et de CCAA en CSAPA

Les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ont été créés par la loi du 2 janvier 2002¹⁰ afin de décloisonner les structures spécialisées en alcoologie ou en toxicomanie et de proposer des dispositifs d'addictologie.

⁹ Circulaire DGS/6B/DHOS/O2 n° 207-203 relative à l'organisation du dispositif de prise en charge et de soins en addictologie

Les missions des CSAPA sont définies par un décret¹¹ en conseil d'Etat. Il prévoit notamment la possibilité pour ces centres de développer des actions de prévention tel que le repérage précoce et les interventions brèves et l'intégration des consultations de cannabis. La mise en œuvre de ces services est réalisée par une équipe pluri professionnelle.

Les Centres de Soins Spécialisés aux Toxicomanes (CSST) et les Centres de Consultations Ambulatoire en Alcoologie (CCAA) sont concernés par cette réforme.

Cette disposition est inscrite dans le plan de prise en charge et de prévention des addictions 2007-2011 et doit s'intégrer dans le schéma régional d'addictologie et la filière médico-sociale d'addictologie.

Pilotage : ARS et établissements Médico-sociaux

► Faciliter le repérage de ces services par une cartographie des services

L'accès aux soins est facilité par le repérage des différentes structures existantes, leur localisation et les services proposés. Il permet de trouver l'accompagnement souhaité.

Pilotage : ARS

10 LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

11 Décret no 2007-877 du 14 mai 2007 relatif aux missions des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

-3-
**RÉDUIRE LE TRAFIC LOCAL EN DÉVELOPPANT
LA COORDINATION ENTRE LES SERVICES
DE POLICE, DE GENDARMERIE ET DES DOUANES**

OBJECTIF NATIONAL

3.1 Faciliter les interventions des forces de l'ordre dans le cadre d'actions de lutte contre le trafic local.

OBJECTIF DEPARTEMENTAL

➤ **Faciliter l'investigation des forces de l'ordre par l'acquisition d'équipements spécifiques**

Face à l'évolution de la délinquance locale, les enquêteurs éprouvent des difficultés d'investigations pour certaines opérations de trafic de stupéfiants comme par exemple le suivi à distance des déplacements de personnes soupçonnées de s'être approvisionnées en produits illicites lors de voyage à l'étranger.

La mise à disposition de moyens techniques précis, rapides d'installation et spécifiques, de types "balises GPS", logiciels de gestion cartographique et autres équipements annexes, est devenue nécessaire en sus de la mobilisation importante des forces de l'ordre.

Pilotage : Police et Gendarmerie Nationales

- **Mise en commun des moyens d'investigation,**
- **Mutualisation des contrôles entre les services de la police, de la gendarmerie et des douanes**

Dans le cadre de leur mission de lutte contre le trafic, la police, la gendarmerie, les douanes ont chacune des moyens d'investigation et de contrôles. La coordination de ces services et la mutualisation des moyens humains et matériels lors d'intervention renforcera leur capacité de surveillance et de répression.

Pilotage : Police, Gendarmerie et Douanes

OBJECTIF NATIONAL

3.2 Assurer le respect de la réglementation concernant la distribution d'alcool chez les jeunes

OBJECTIF DEPARTEMENTAL

- ▶ **Systématiser des actions d'information auprès de jeunes lors des événements festifs,**
- ▶ **Développer des actions de rappel de la législation relative à la vente de boissons alcoolisées aux mineurs auprès des commerçants lors de ces mêmes événements festifs,**
- ▶ **Mutualisation des contrôles entre les services de la police, de la gendarmerie et des douanes.**

La lutte contre l'alcoolisation excessive des jeunes dans des contextes festifs nécessite des efforts supplémentaires de sensibilisation et de rappel à la loi aussi bien auprès des adolescents qu'auprès des adultes.

Ces actions d'information sur les risques graves pour soi ou pour autrui liés aux consommations d'alcool et de rappel de la législation sur la vente de boissons alcoolisées aux mineurs associées à des actions de contrôle d'alcoolémie seront développées.

Ces mesures visent également à prévenir le risque d'accidents de la route et complètent toutes ces actions engagées dans le cadre de la politique départementale de sécurité routière.

Pilotage : Services de l'Etat, communes, organisateurs de manifestations festives, associations...

OBJECTIF NATIONAL

4.1. Observatoire territorial

OBJECTIF DEPARTEMENTAL

► Création d'un CIRDD

Les Centres d'Informations Régionaux sur les Drogues et les Dépendances ont des fonctions de documentation, d'observation des phénomènes de consommation et de trafic, de conseil méthodologique.

Ils doivent être un appui au chef de projet et à tous professionnels désirant faire un diagnostic de territoire sur ces phénomènes ou développer des actions.

Pilotage : Préfecture, ARS

► Réaliser un diagnostic départemental

Afin de suivre l'évolution des tendances de consommation et de trafic et d'évaluer la pertinence des actions mises en œuvre il est indispensable de définir quelques indicateurs d'évaluation.

Pilotage : Préfecture

OBJECTIF NATIONAL

4.2 Appel d'offre 2008

Les crédits de la MILDT délégués au chef de projet chargé de la lutte contre la drogue et la prévention des dépendances sont destinés à financer des actions répondant aux objectifs prioritaires de la MILDT repris dans ce programme.

Les demandes de subvention seront étudiées par les membres du comité des services de l'Etat fin juin.

Les projets devront présenter des indicateurs d'évaluation notamment relatifs à l'impact des actions sur les populations concernées

Pilotage : Préfecture

D- INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES

1 - VOLET PREVENTION

- **Poursuivre les actions d'information sur tous les territoires du département,**
 - nombre d'intervention
 - populations concernées
 - type ou contexte d'intervention
 - autres demandes en attente
 - retour sur intervention - impact sur la population
 - coût

- **Développer les groupes de parole pour parents d'enfants consommateurs de drogues**
 - nombre de dispositifs mis en place
 - territoire
 - nombre de personnes concernées
 - retour sur intervention - impact sur la population
 - coût

- **Sensibilisation et rappel de la loi par les formateurs anti-drogue de la police et de la gendarmerie**
 - nombre d'interventions
 - type ou contexte d'intervention
 - autres demandes
 - retour sur intervention - impact sur la population

- **Création d'une unité spécifique de gendarmerie à vocation préventive**
 - date de mise en fonctionnalité de l'unité
 - nombre de gendarmes
 - nombre d'interventions
 - type ou contexte d'intervention
 - autres demandes
 - retour sur intervention - impact sur la population
 - coût

- **Développer des actions de prévention dans les milieux sportifs**
 - nombre d'actions réalisées
 - type d'action
 - population concernée
 - autres demandes
 - retour sur intervention - impact sur la population
 - coût

- **Renouveler l'intervention de l'unité de consultation et de prévention du dopage de Caen auprès des élèves des sections sportives de la Manche**
 - nombre d'intervention de l'URPD
 - nombre d'étudiants concernés
 - nombre de sections concernées
 - autres demandes
 - retour sur intervention - impact sur la population

- coût

➤ **Poursuivre le travail de prévention primaire dans le milieu scolaire**

- nombre d'intervention
- structures partenaires
- nombre d'élèves concernés
- nombre de classes et degré
- nombre d'établissements
- autres demandes
- retour sur intervention - impact sur la population
- coût

➤ **Mis en œuvre de stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants en lien avec les trois tribunaux de grande instance et la DDPJJ**

- nombre de stages mis en œuvre
- nombre de stagiaires
- retour sur intervention - impact sur la population
- autres prestataires
- nombre de nouveaux stages sur autres secteurs
- coût
- nombre de récidivistes à 9 mois, à 1 an

2- VOLET SANITAIRE

➤ **Elaboration d'une convention de partenariat entre le parquet et les CHS**

➤ **Elaboration d'un protocole de la mise en œuvre de suivi des injonctions thérapeutiques.**

- mise en place d'un comité de pilotage
- date de signature du protocole
- coût

➤ **Faciliter le repérage des dispositifs de soins par une cartographie des services**

- date de la mise en ligne
- adresses internet

➤ **Développer de nouvelles prestations de prise en charge**

- nombre de groupe de parole pour jeunes consommateurs
- localisation sur le territoire
- coût
- autre prestations proposées
- localisation
- coût
- retour sur intervention - impact sur la population

➤ **Nouvelle organisation des CSST et de CCAA en CSAPA**

- dates de mise en œuvre des CSAPA
- lieu d'implantation des structures
- option de la prise en charge

3- VOLET REPRESSION

➤ **Faciliter l'investigation des forces de l'ordre par l'acquisition d'équipements spécifiques.**

- nombre d'équipements
- coût
- retour sur intervention - impact sur la population

➤ **Systematiser des actions d'information auprès de jeunes lors des événements festifs.**

- Nombre d'actions
- Partenaires
- retour sur intervention - impact sur la population
- coût

➤ **Développer des actions de rappel de la législation relative à la vente de boissons alcoolisées aux mineurs auprès des commerçants lors de ces mêmes événements festifs.**

- Nombre d'actions
- Partenaires
- retour sur intervention - impact sur la population
- coût

➤ **Mutualisation des contrôles entre les services de la police, de la gendarmerie et des douanes**

- Nombre d'actions
- Nombre de contrôles positifs
- retour sur intervention - impact sur la population

4- EVALUATION PERMANENTE

➤ **Création d'un CIRDD**

- calendrier
- date de mise place

➤ **Appel d'offre 2011**

- calendrier
- nombre de projets reçus
- nombre de projets financés
- répartition entre les 3 volets
- répartition sur les différents objectifs du programme

E - ADRESSES UTILES

<http://www.drogues.gouv.fr/> site la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie.

<http://www.drogues-dependance.fr/> ce site est la version électronique de l'ouvrage "Drogues et dépendance" dont il conserve l'esprit : même codes graphiques, sérieux et rigueur des informations, clarté de la prévention....

<http://www.inpes.sante.fr/>

<http://ars.basse-normandie.sante.fr/index.php?id=78133> site de la ARS Basse Normandie

DROGUES ALCOOL TABAC INFO SERVICE (DATIS) est le service national d'accueil téléphonique pour l'information et la prévention sur les drogues et les dépendances.

DROGUES INFO SERVICE
0 800 23 13 13

ÉCOUTE ALCOOL
0 811 91 30 30

ÉCOUTE CANNABIS
0 811 91 20 20